

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 41
Pouvoirs : 7
Qui ont pris part
à la délibération : 48
Votes exprimés : 48
POUR : 48
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14 avril 2026
Date d'affichage :
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Frédéric BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Séverine CONNANT – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

EPAGE DE L'ARMANCON : DESIGNATION DES DELEGUES

L'arrêté inter préfectoral du 10 décembre 2025, portant modification des statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de l'Armançon et modification du nombre et de la répartition des sièges au sein du comité syndical, fixe la représentativité, audit comité syndical, de la Communauté de Communes du Serein, pour ses 5 communes membres (Biery les Belles Fontaines, Châtel-Gérard, Etivey, Sarry, Vassy-sous-Pisy) représentant 737 habitants (population municipale 2026) à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la compétence GEMAPI.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des communes.

Candidat au poste de titulaire :

Béatrice BOISE

Candidat au poste de suppléant :

Jean-Louis GROGUENIN

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de voter La désignation des délégués à main levée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants, pour représenter la Communauté de Communes du Serein auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Armançon :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Béatrice BOISE	Jean-Louis GROGUENIN

CHARGE la Présidente de notifier cette délibération à l'EPAGE de l'Armançon.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD

La Présidente,
Sandra PICART



(Signature)

